VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE,"

Occupant à la Wagon Sugar Refinery, rue Nord Priers entre l'avenue Lafayette et la rue Port, terrain 68 sur 140 pieds.

Faisant face au fleuve et sur voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al.

No 71,375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 22 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 10 novembre 1903 et signé le 17 novembre 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La propriété connue comme le "Eagle Warehouse", située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Levee (maintenant N. Peters), Vallery (maintenant Decatur), Port et Enghien maintenant Avenue Lafayette), sur un plan fait par A. Castang, le 5 avril 1854, déposé en l'étude d'Adolphe Bondenaquié, notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 34 pieds 1 pouce plus ou moins, de face à la rue Levee et trente quatre (34) pieds 1 pouce, plus ou moins dans le fond avec une profondeur de 140 pieds plus ou moins. Bien situés, façade au fleuve avec facilité de chemin de fer et certain à augmenter en valeur.

Conditions — Un tiers ou plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, la portion de crédit s'il y en a du dit prix devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par l'officier faisant la vente, ledit billet ou billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat, le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliénande et les hypothèques usuelles et conventionnelles avec les clauses d'assurances et de sécurité, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente passé devant C. T. Semmat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.

21 nov—21 22 29 — déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

SUCCESSION DE Mme MARY NICKERSON, VEUVE DU DEFUNT JUSTIN NICKERSON.

No 71,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

LUNDI LE 30 NOVEMBRE 1903 à 11 heures a. m., sur les lieux, 1714 rue Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 nov. 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un lot de meubles, meubles, etc., incluant plusieurs pièces antiques, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

19 nov—19 22 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL.

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Justin Nickerson.

No 71, 954— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur —Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 22 DECEMBRE 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 novembre 1903, et d'un autre ordre daté le 18 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Claiborne et Derbigny, mesurant en mesure américaine 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Hôpital sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, étant partie du lot original 5et assessé comme partie du lot No 7. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois contenant environ 6 chambres, cabinet, galerie citerne, hangar, etc., désigné par le No 1714 rue Hôpital. Dans un bon voisinage, près de plusieurs agréments.

Conditions—Comptant — 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1903. L'acte de vente passé devant T. C. Semmat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.

21 nov—21 22 29 — déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 15 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Lucas Levin, député voyer de ville, comme lots A, B, et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant de une forme triangulaire, 21 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trepagnier sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 9 pouces 6 lignes et 86 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté en jouxtant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la même sur 64 pieds de largeur dans le fond contiguë à la propriété de la succession de M. Trepagnier sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52 et de 84 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale et les lots 52 et 53 contiennent 40 pieds de face à la rue de Sanx sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans et billets devant présenter portant la même date et payables de mois en mois, 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les taxes d'Etat de 1903 étant acquittées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et conventionnelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente passés devant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—14 15 22 29 — déc 6 13 15

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

Diplômé Gradué

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary Gold et son mari.

No 71,464 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet— SAMEDI, le 26 décembre 1903, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 20 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Desmas, St-Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Ant. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 22 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant 6 pieds 7 pouces, sur une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde, et une bâtisse dans le fond, à deux étages, contenant dans l'une des deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

E. A. Carrère.

—o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, La Résidence à deux étages, 1923 rue Rousseau, entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woolledge

No 59,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Rousseau, St André, Ste Marie et St Thomas, (autrefois rue Fulton). Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. T. Zempel, député voyer de ville, le 15 avril 1853, et annexé pour référence à un acte passé devant William Christy, le 11 février 1854, lequel dit lot mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau, 28 pieds, 10 pouces et 2 1/2 lignes de largeur dans le fond sur 181 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2 et 176 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Rousseau et comprenant une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée de la rue, contenant quelques chambres, hangar, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant J. A. Grasser, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente. M. D. Dmitry, avocat.

R. A. CARRERE, Encanteur.

1 nov—1 8 15 22 29 30—déc 1

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Valeur dans le Premier District. Succession d'Alex Peterson.

No 70 605 — Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne en vertu de et conformément à deux ordres datés et signés le 5 avril et le 28 octobre 1903 par l'Hon. John St. Paul, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, et désigné comme lot No 52 et 53 et mesurant 40 pieds de face à la rue de Sanx sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans et billets devant présenter portant la même date et payables de mois en mois, 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les taxes d'Etat de 1903 étant acquittées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et conventionnelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente passés devant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—14 15 22 29 — déc 6 13 15

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTE A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques lots de terre qui restent, près des avenues St Charles et Louisiane

Mme Louise Hinoks vs Mme John Henderson et als.

No 70,166—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet— JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 28 octobre 1903, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 336 borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano mesurant, plus ou moins 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant 302 pieds 2 pouces et 8 lignes à la rue Harmonie, 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 107 pieds 2 pouces et 8 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques lots de terre qui restent dans cette section de la ville. Cela offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un lief de l'avenue de la Louisiane et à quelques lots de l'avenue St Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les billets devant être garantis par hypothèque spéciale et billets de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Hunds-on & Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable, avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tuma.

No 59,099 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune — MARDI, le 8 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu, rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 23 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tuma et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St André, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. De armas voyer, daté le 15 novembre 1891, et d'après lequel dit plan ils mesurent en mesure américaine comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie, 45 pieds de largeur dans le fond ou plus sur environ 13 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 et 138 pieds 8 pouces 4, 5 lignes de face et profondeur sur la rue du Camp moins un empiètement sur la ligne du fond dudit lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 28 pieds 10 pouces et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 2 à 136 pieds, cinq pouces sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds 9 pouces, sur la ligne du lot No 3, et ledit lot No 3 à la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2 et 135 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprenant le vaste substantiel et commode cottage-résidence élevé, désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et comprenant un vaste salon, salle à manger, office, cuisine, etc., grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec latrine patentée, vestibule au centre, etc. Le soubassement est bien pavé, suffisamment élevé pour être mis à sec, diverses choses, gaz et waterworks, citerne et hangars dans le fond, la propriété est embellie par une jolie pelouse sur la façade et le côté, vaste terrain dans le fond sud-est pour améliorations additionnelles si cela est nécessaire.

Conditions — Un quart au plus comptant, la balance devant être payée en un, deux et trois ans, et attestée par trois billets garantis par hypothèque de vendeur et privilège, et toutes les clauses de sécurité avec 6 0/0 d'intérêt par an; un acquéreur à son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Conrad G. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. S. Bénédict, Mark M. Boatner et O. H. Simpson, avocats.

25 oct—25—Nov 1 5 8 15 22 29—déc 8

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Harry H. Hodgson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

FOIN. FOIN. FOIN.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, LUNDI, le 30 novembre 1903 à 11 heures A. M. au dépôt de M. L. A. T. R. E. A. S. S. C. A. en encoignure des rues Lafayette et Delta et immédiatement après l'encoignure des rues Girod et Front, suivant acte 124 de 1900 à bien hère publique, 1 cheval, 1 harnais de 1 mule de charge, 1 [illegible] 5 [illegible] 1 char chargé de [illegible] 20 Eq. M. L. A. T. 3 663 consigné à l'ordre de W. L. Edmunds, 1 à G. J. Prosperie.

1 N. O. No 31 335 consigné à J. J. Warren.

S. P. Cal. 60 07—consigné à J. J. Gobleon.

R. C. S. 14 151 consigné à B. Hayward Co. Receiver Con. to porteur de B. L. 26 [illegible] à J. M. Elder.

K. P. P. 6 [illegible] consigné à Bernard Conn.

Conditions—Comptant sur les lieux.

21 nov 21 25 30

Succession de Mme Emma Miller

Veuve de Frederick H. Maul.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72 430—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'il en existe qui peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences,

Cottages Simples et Doubles,

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71 717— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement mentionné et rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903, et signé en cour ouverte le 11me jour de novembre 1903 dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, l'avenue Carrollton, St-James, maintenant Pierce et rue Ulloa, désigné comme lots A, B, C, D, E sur un plan par Charles G. Del Isle, voyer, daté le 9 octobre 1903, et mesurant comme suit: le lot A, mesurant 30' 8" 4" de face à l'avenue Tulane 30' de large dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne de côté du lot B, et 115' 10" 2" de profondeur en façade à l'avenue Carrollton. Le lot B mesurant 30' 8" 4" de face à l'avenue Tulane 30' de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne du lot A, et 104' 10" sur la ligne du lot C. Lot C mesurant 30' 8" 4" de face à l'avenue Tulane 30' pieds de largeur dans le fond 104' 10" sur la ligne du lot B et 93' 4" sur la ligne du lot D. Le lot D mesurant 30' 8" 4" de face à l'avenue Tulane 30' pieds dans le fond, 99' 4" sur la ligne contiguë au lot C et 93' 10" sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 34' 1" 2" de face à l'avenue Tulane, 93' 10" sur la ligne du lot D et 87' 5" 4" sur la ligne de côté le plus près de la rue Pierce, 26' 5" dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), l'avenue Carrollton, les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce), désignés comme lots 18 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 18 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton, par 146' 5" sur la ligne de côté du lot 17, et 144' 3" 7" sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton, par 144' 2" 6" sur la ligne du lot 20. Le lot 20 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton par 137' et 1" sur la ligne du lot No 21. Le lot No 21 mesurant 30' 4" 2" de face à l'avenue Carrollton par 133' 6" 4" sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa mesurant 3' 4" 2" à l'avenue Carrollton par 130' 6" 7" de profondeur, et façade à la rue Ulloa. Les améliorations comprenant un joli cottage résidence, bâtisses d'écurie, etc., situé dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

3° Quatorze lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon (maintenant Hennessey) et Alexander et le nouveau Bassin ou la rue Julie désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 20 à 28 inclusivement sur un plan par Pilie et Murray architecte daté le 24 mars 1869 et mesurant d'après le plan par Charles G. De Isle, voyer, daté le 5 novembre 1903, comme suit: 1 et quatre vingt six pieds, cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexander, cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa par quatre cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoléon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances, etc. Cette superbe propriété est une des plus belles localités pour un grand site de manufacture exigeant une grande étendue, eau à profusion, et à proximité de l'avenue Carrollton et du canal et vis-à-vis des moulins de la Ruddock Orleans Cypress Co.

4° Un certain ilet de terre immédiatement dans le fond du ci-dessus, dans l'îlet borné par les rues Napoléon maintenant Hennessey, Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un devis par Charles Del Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit. Les lots 1 et 2 mesurant chacun 29' 1" 2" de face à la rue Napoléon par 125 pieds de profondeur; les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 29' 1" 1" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt, et mesurant 29' 1" 2" de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 29' 2" 3" de face à la rue D'Hémécourt par 159' 10" 3" de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29' 1" 2" de face à la rue Alexander, par 125' 0" 1" de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29' 1" 1" de face à la rue Alexander par 125' 0" 1" de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29' 1" 2" de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32' 2" 3" de face à la rue Ulloa par 159' 10" 3" de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie, etc.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Romparte, St Claude, Ste Anne et Domaine, formant l'encoignure des rues Domaine et St Claude, désigné par le No 1 et mesurant 24 pieds de face à la rue Domaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue St Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1138-1140 rue Domaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus à proximité de tous les agréments lignes de chars électriques, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, acte de vente devant contenir la clause de non aliénation, et vente sans estimation et 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres clauses usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assumer les améliorations au montant de la portion de crédit et de transférer la police au portant des billets et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant JOSEPH BACHET, notaire.

N. VIGNAUD, avocat pour les plaignants.

JOHN G. ROBIN, avocat pour la défenderesse.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 16 17

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Premier District.

J. C. Perkins vs H. C. Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57 112—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Lizzie Holmes défendant (la rule) et en faveur de H. C. Green, plaignant (la rule) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme en troisième mariage de Frederick Bork, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement — Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible] Nerville et [illegible] désignés par les Nos [illegible] et mesurant comme suit: le lot No 1 mesurant trente quatre, cinq, six, sept et mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent soixante douze pieds.

Le lot No trois mesurant soixante pieds de face au chemin Coquille sur une profondeur de deux cent quatre pieds, le lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquille, et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet (No 153) borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Amelie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds.

Troisièmement — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet (No 326) bornée par les rues Liberté, Howard, Philippe et Jackson, lequel lot est désigné par le No dix et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet (No 545) et borné par les rues Elmburgh, Washington, Short et Sixième et mesurant trente trente pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et d'un cent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Elmburgh et Sixième.

Cinquièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville et désigné par le No [illegible] et borné par les rues Short, Edinburgh et Sixième et l'avenue Carrollton.

Sixièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 411 borné par les rue Magnolia, Gaia, Julie et Express lequel lot est désigné par le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face par la rue sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carron & Carroll, avocats pour le plaignant.

27 nov—27 - déc 4 11 18 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison usagés, etc

Mme Veuve C. Levy vs A. J. Trone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 décembre 1903, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand assort de meubles de maison usagés, ouvrés, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans